

Chapitre 1

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	6

Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

Introduction

- 1.1** Voici la mission de mon Bureau, telle que présentée dans notre plan stratégique 2014-2020 :

Fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

- 1.2** Dans le présent volume de notre rapport de 2016, nous avons inclus trois rapports de performance.

- 1.3** De nombreux résidents du Nouveau-Brunswick auront un jour besoin des services des foyers de soins. Le chapitre 2 (Foyers de soins) traite de la capacité de la province à fournir ce service aux personnes qui en ont besoin à court, à moyen et à long terme.

- 1.4** Les deux autres chapitres du volume abordent des programmes qui, bien que petits, revêtent beaucoup d'intérêt pour de nombreux résidents du Nouveau-Brunswick.

- 1.5** La province a mis sur pied le Bureau du curateur public pour protéger les intérêts des personnes vulnérables lorsque personne d'autre n'est en mesure de le faire ou n'est disposé à le faire. Nos objectifs pour cet audit, qui est présenté dans le chapitre 3, étaient de :

déterminer si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients;

déterminer si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives;

déterminer si le curateur public rend compte publiquement

du rendement de ses services.

1.6 Bon nombre de Néo-Brunswickois visitent une ou plusieurs des diverses foires agricoles qui sont organisées chaque année dans la province. Ce faisant, ils démontrent l'importance de ces foires pour le tissu culturel de notre province. Le chapitre 4 du présent volume présente les résultats de notre audit de la surveillance que le gouvernement exerce sur ces associations.

1.7 Dans ces trois chapitres, mon Bureau présente plusieurs constatations clés que je désire souligner dans mon commentaire.

Manque de capacité dans les foyers de soins de la province pour répondre à la demande actuelle et future

1.8 Il existe un manque de capacité dans le système des foyers de soins pour répondre à la demande actuelle et future pour des lits en foyers de soins. Le taux d'utilisation moyen des lits en foyers de soins atteignait presque 97 % en 2014-2015. Comme le nombre de personnes âgées continue à augmenter, une demande croissante de lits en foyers de soins se fera sentir.

De longues listes d'attente pour des lits en foyers de soins

1.9 Comme la demande actuelle pour des lits en foyers de soins dépasse largement la capacité de la province à en fournir, il y a de longues listes d'attente de personnes âgées dans la province qui attendent pour un logement. En 2014-2015, ces personnes ont attendu en moyenne presque quatre mois pour un placement. La majorité des personnes inscrites sur les listes d'attente patientent dans un lit d'hôpital. De fait, elles occupent environ un lit sur cinq pour soins actifs dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

Le coût des services des foyers de soins dépasse la croissance moyenne des dépenses de la province et la situation pourrait s'aggraver

1.10 En outre, de 2000-2001 à 2015-2016, le budget pour les services des foyers de soins a presque triplé, dépassant largement la croissance générale des dépenses de la province au cours de la même période. L'infrastructure des foyers de soins vieillit également et nécessite des dépenses importantes pour l'entretien, la réparation et le renouvellement (estimées à 285 millions de dollars par le ministère du Développement social) seulement pour maintenir le service au niveau actuel.

Le système de foyers de soins n'est pas viable

1.11 Je crois que des changements importants s'imposent pour créer un système viable de foyers de soins dans la province. Mon Bureau a recommandé au ministère du Développement social d'élaborer un plan global à long terme comme point de départ pour régler cette question cruciale.

Le système de gestion des dossiers des Services du curateur public de la province est inadéquat

1.12 Dans le cadre de notre audit des Services du curateur public, nous avons cerné un certain nombre de questions qui limitent l'efficacité de ce bureau à remplir son mandat.

1.13 Le plus préoccupant est le fait qu'il n'y a pas un système informatisé adéquat de gestion des dossiers permettant au personnel de travailler efficacement et produisant des rapports appropriés pour utilisation par la direction et l'établissement de rapports publics. Je suis également préoccupée par le cadre législatif actuel qui crée des obstacles importants à la capacité du curateur public d'administrer les affaires des clients dont il s'occupe. Cette situation engendre des intervalles au cours desquelles le curateur public n'a pas la capacité d'agir au nom de ses clients. Finalement, il existe des faiblesses de contrôle importantes qui doivent être corrigées. Les recommandations que mon Bureau a formulées traitent de toutes ces questions.

Associations de foires agricoles – aucune surveillance des activités ou des exonérations

1.14 La plus importante constatation découlant de notre audit des associations de foires agricoles était qu'il n'y a aucune surveillance, supervision ou contrôle par le Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) tel que prescrit par la loi. Il est de notre avis que le MAAP demeure responsable de la supervision et du contrôle de ces organisations.

1.15 De plus, en vertu de leur classification en tant qu'associations de foires agricoles, les 13 organisations peuvent être exonérées de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu, et peuvent aussi rencontrer les exigences en matière de jeux à des fins de charité. Nous avons constaté que Service Nouveau-Brunswick (SNB) n'évalue ni ne surveille l'admissibilité des associations de foires aux exonérations de l'impôt foncier; le ministère de la Sécurité publique n'examine ni ne surveille l'admissibilité continue pour organiser des activités de jeux en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité; et le ministère des Finances se fie à l'Agence de revenu du Canada pour évaluer l'admissibilité continue aux exonérations de l'impôt sur le revenu.

Service Nouveau-Brunswick n'administre pas convenablement les exonérations de l'impôt foncier accordées aux associations de foires agricoles et autres organismes

- 1.16** Une autre constatation importante émanant de notre audit des associations de foires agricoles s'applique plus largement à certaines exonérations de l'impôt foncier accordées par Service Nouveau-Brunswick (SNB).
- 1.17** En 2015, SNB a accordé plus de 50 millions de dollars en exonérations de l'impôt foncier aux biens de la catégorie d'imposition 50 (qui comprend les associations de foires agricoles ainsi que de nombreux autres organismes). Cependant, selon nos sondages des associations de foires agricoles, SNB n'évalue pas, ne documente pas l'admissibilité initiale et n'examine pas périodiquement de manière appropriée l'admissibilité continue des organismes qui reçoivent ces exonérations de l'impôt foncier. Par conséquent, il existe un risque que SNB traite des biens non admissibles comme étant exonérés de l'impôt foncier.
- 1.18** Nous avons recommandé que Service Nouveau-Brunswick élabore, documente et mette en œuvre un processus et des procédures normalisés pour évaluer l'admissibilité des demandes pour une exonération de l'impôt foncier (catégorie d'imposition 50) et effectue une surveillance régulière pour s'assurer que les organismes bénéficiant des exonérations ont maintenu leur statut d'admissibilité.

Remerciements

- 1.19** Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour effectuer les travaux qui ont mené à ce volume de notre rapport. Les chapitres individuels de ce rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, CPA, CA